

---

Adresse de la société populaire de Fleurance (Gers) qui félicite la Convention pour la conservation des jours précieux de Robespierre et de Collot-d'Herbois et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 15 messidor an II (3 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Fleurance (Gers) qui félicite la Convention pour la conservation des jours précieux de Robespierre et de Collot-d'Herbois et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 15 messidor an II (3 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 354;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25722\\_t1\\_0354\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25722_t1_0354_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

estimé 12000 liv., affermé 500 liv., a été vendu 68,500 liv.; et que beaucoup de personnes vendent leurs biens pour acheter ceux des émigrés.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des domaines (1).

## 15

L'agent national près le district de Barjols annonce que dans ce district les ventes des biens d'émigrés se montent à 1,215,194 l., quoi- que les estimations ne fussent que de 499,636 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (2).

## 16

L'agent national du district de la Montagne, ci-devant S. Afrique (3), transmet à la Convention nationale les détails d'une fête célébrée dans cette commune le 30 floréal, en réjouissance des victoires remportées par les héros républicains sur les esclaves espagnols et sur tous les autres ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé au comité d'instruction publique (4).

## 17

La société populaire de Fleurance, département du Gers, exprime à la Convention nationale sa joie de la conservation des jours précieux de Robespierre et de Collot-d'Herbois, la félicite sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Fleurance, s.d.] (6).

« Législateurs,

L'être suprême se montre évidamment la divinité tutélaire de la république française, en vain Pit, et Cobourg soldent des assassins, et éguisent des poignards, la protection surnaturelle et à titre de bienfaisant à déjoué leurs complots, et nous a Conservé 2 têtes chères et utiles à l'accomplissement de vos glorieux travaux. Notre société se rejouit, et vous félicite du renversement de ses (sic) projets parricides, et ne fait des vœux que pour la prospérité de la Nation française et de ses représentants.

Fasse cet Être Suprême que nous reconnaissons avec vous que l'hydre des conspirations soit abattue, que nos ennemis coalisés, soient

terrassés, afin que nous ne nous occupions désormais qu'à lui rendre des actions de grâces pour notre liberté conquise.

Representans, continuez avec la même ardeur votre ouvrage, que votre courage ne se fasse point abattre par le volcan des conjurations qui vous entourent; nos biens, nos bras et nos vies, sont à vous pour les anéantir

Voilà, representans, notre offrande et nos désirs. S. et F. ».

BIGOURDAN (presid.), LARÉE (secret.).

## 18

L'agent national du district de Libreval-sur-Cher, ci-devant S.-Amand, témoigne son indignation sur l'horrible attentat dirigé contre les représentants du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois: « Les citoyens de ce district, dit-il, dont l'esprit est excellent, en apprenant « les nouveaux dangers que vient de courir la « représentation nationale, ont fait le serment « hier, dans le sein de la société populaire, « de se rallier plus que jamais autour de la « Convention nationale et des membres de son « comité de Salut public, de leur faire un « rempart de leurs corps; en un mot, de mourir « en républicains plutôt que de se laisser asservir « sous le joug des rois, de l'aristocratie « sacerdotale et nobiliaire, et ils tiendront leur « serment. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Libreval-sur-Cher, s.d.; Au presid. de la Conv.] (2).

« Frère et ami,

J'ai frémi d'horreur et d'indignation en apprenant l'execrable assassinat qui a été tenté sur la personne de Collot d'Herbois, de ce représentant du peuple si cher à la patrie et si formidable aux conspirateurs. Le monstre qui s'est rendu coupable de cet horrible attentat, avait également projeté de trancher les jours de Robespierre, de ce pere du peuple, de ce fondateur de notre liberté, mais la providence qui veille sur le crime, qui veût que notre République échappe à tous les écueils qui l'environnent, en a autrement ordonné, et tous les traitres periront sur l'échaffaud, le peuple de ce [Le haut de la lettre étant arraché, quelques lignes manquent au début de la 2<sup>e</sup> page]... sein de la Société populaire de Libreval, de nous rallier plus que jamais autour de la Convention nationale et des membres du comité de Salut public, de faire un rempart de nos corps, et de mourir en un mot en républicain, plutôt que de nous laisser asservir sous le joug des rois et de l'aristocratie sacerdotale et nobiliaire, et nous tiendrons nos serments. Salut montagnard. »

[signature illisible].

(1) P.V., XL, 361. B<sup>in</sup>, 17 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XL, 361. B<sup>in</sup>, 17 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) Aveyron.

(4) P.V., XL, 362. B<sup>in</sup>, 17 mess. (2 suppl<sup>t</sup>); Débats, n<sup>o</sup> 655.

(5) P.V., XL, 362. B<sup>in</sup>, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(6) C 309, pl. 1206, p. 37.

(1) P.V., XL, 362. B<sup>in</sup>, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 308, pl. 1198, p. 18.